

Quatorzième Année. - N° 4.697

ABONNEMENTS :		
1 an	6 m.	3 m.
Nbère et limite	44	25
Autres départ.	52	28
Union postale	62	34
TELEPHONE : 2-17 et 2-18		

### Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration & Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS  
PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS  
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

Directeur : P.-H.-SAINT-POL

JEUDI

5

JANVIER 1922

## Que faire à Cannes ?

Nous avons dit la joie de M. Briand, lorsqu'il a été élu à la présidence de la conférence de Washington, il a voulu l'entendre, les résultats merveilleux (?) de la conférence du désarmement. Depuis, il a dû quelque peu déchanter, mais il s'est bien gardé de le reconnaître. Fort de l'ordre du jour de confiance voté par la Chambre, dans un mouvement d'enthousiasme, il conserve sa superbe, et c'est le sourire aux lèvres, certain de remporter un nouveau succès (?) que, mon soir, il est parti pour Cannes. Son train s'ébranla, il adressa un dernier salut à ses concitoyens, O bonheur ! il aperçut au loin Lord Curzon descendant de wagon. Il fait stopper ; les deux ministres se congratulèrent, se donnèrent rendez-vous, le lendemain à Cannes. Et voilà... Le hasard qui l'a fait rencontrer avec son collègue anglais lui semble d'excellent augure. Il a la certitude que les négociations de la Côte d'Azur tourneront à sa gloire.

Puisse-t-il ne pas se tromper, pour le bien de la France ! Il devrait cependant comprendre qu'à Washington, son triomphe n'a pas eu de lendemain et que le Parlement lui-même, ce Parlement qu'il croit avoir conquis, est prêt à l'abandonner. En douterait-il ? Qu'il jette un regard sur le numéro d'« Actuelles » du 3 janvier. Il y lira sous la signature de M. Doumergue, président du groupe de la gauche démocratique du Sénat, les lignes suivantes :

« Tout ce qui s'est passé à Washington n'est pas de nature à nous réjouir. Il régate beaucoup d'obscures et au foyer des travaux de la Conférence. Son but n'est pas vraiment défini. On devrait s'occuper du désarmement général. Nous avons pu craindre, à de certains moments, que le seul désarmement désiré et poursuivi par quelques membres de la Conférence fut celui de notre pays ; désarmement terrestre aussi bien que désarmement naval ».

Ces craintes demeurent encore. Certes, nous savons la résistance de nos délégués aux exigences des Anglais ; mais le dernier mot n'est pas dit, et vu les leçons du passé, — passé d'hier, hélas ! — nous nous demandons si, finalement, le président du Conseil n'écartera pas une nouvelle fois.

Le programme de la Conférence de Cannes, qui s'ouvrira demain, vendredi, n'est nullement défini. Les délégués doivent s'occuper de multiples questions, et notamment de « la convocation d'une nouvelle conférence économique européenne s'étendant à des neutres, afin de permettre aux nations européennes de collaborer en rétablissant leur système économique et en instaurant d'une manière générale le bien-être des populations ».

« Voilà de bien mauvaise prose », constate le « Journal de Genève », mais de ce caractère, une chose ressort d'une façon certaine : c'est que tous les journaux à la disposition de M. Lloyd George l'ont traité avec allégresse ; la bienfaitrice réunion qu'on nous fait espérer aura l'avantage de compter au nombre de ses membres des représentants de M. Léonie. Ainsi le premier ministre britannique est à la veille d'atteindre le but qu'il poursuit depuis plus d'une année : il obtiendra pour la République hétéroclite le droit de cité parmi les nations européennes.

Malgré les déceptions éprouvées en 1920 et 1921 par le premier anglais, ce dernier espère toujours de plantureuses affaires sur le sol russe, et par suite la fin du chômage dont souffre son pays. C'est de sa part une grosse erreur, ainsi qu'il résulte des déclarations faites à Londres par le major Barnett, président d'une grande société pétrolière de Bakou. Après avoir déclaré que son but était, non pas de dénigrer, mais de rétablir le commerce avec la Russie, il a conclu par ce mot : « impossible ! » Aussi longtemps que durera le régime actuel, la République soviétique ne pourra qu'engouffrer des capitaux sans aucune contre-partie.

Tenace en ses idées, ne voulant pas voir la propagande soviétique menée avec succès par la Russie dans l'Inde, l'Afghanistan et la Perse, M. Lloyd George veut reconnaître la Russie rouge en vue d'une exploitation fructueuse, entend nous entraîner à sa suite. A ses désirs, M. Briand doit répondre par un refus formel, ou nous irons aux pires abîmes, de l'aveu même de Tchitcherine qui, dans une instruction secrète, a écrit à ses agents : « Les buts que nous devons poursuivre sont la reconnaissance officielle de nos représentants, le développement des relations commerciales, etc... ce n'est qu'en exploitant la situation actuelle de l'Europe que nous pourrions recommencer à agir ».

N'ayant rien à espérer, à attendre de l'action soviétique, la France se voit dans l'obligation de l'entraver, dans la plus grande mesure du possible. Elle ne va pas à Cannes travailler pour la Russie, mais pour régler le versement des sommes dont l'Allemagne lui est redevable, ou plus certainement pour trouver, d'accord avec ses alliés, le moyen de la forcer à s'acquiescer aux jours fixés qu'elle a du reste acceptés.

Par suite d'une complaisance inexplicable de M. Briand, cette question inscrite en tête des pourparlers de Londres, a été reléguée au second rang de l'ordre du jour de la conférence de Cannes. A M. Briand de lui faire pour qu'elle reprenne la place qui lui est due. Cette question est capitale pour nous, nous ne pouvons l'oublier.

« Le Matin » traitant récemment du « nuage franco-anglais », rappelle, à ce propos, une phrase anglaise qui résume bien cette pensée de la France : « Il ne faut pas que dans les relations interalliées à ce

soit toujours, au regard des Anglais, un grand JE et un petit VOUS ».

C'est ainsi, malheureusement, depuis trop de temps. Pour que cet état de choses se modifie, pour que chacun tienne son rang, il importe de montrer au monde, secoué par tant d'ambitions, d'intrigues, que la France, en dehors même de ses droits dérivant du traité de Versailles, et de ses immenses sacrifices, a pour titre principal : celui de son relèvement par elle-même.

Voilà l'œuvre à laquelle doit exclusivement s'attacher M. Briand, ainsi que le lui signifient ses meilleurs amis, ceux-là même qu'il ne peut accuser de vouloir sa chute, et qui écrivent : « D'une façon générale, il est simplement à souhaiter qu'à Cannes, nos amis et alliés prennent perception de la situation exacte de la France, et se rendent compte de son « point de vue » ».

Seul, le président du Conseil a qualité et pouvoir de le faire, il sait ce que le pays attend ; il lui reste de le vouloir sérieusement et fermement, et s'il s'en sent incapable, il n'a qu'à céder la place à plus habile, à plus fort, à plus soucieux de l'avenir national.

P.-H.-SAINT-POL

## La neige tombe dans le Centre et dans toute la France

Depuis 24 heures, la neige tombe à gros flocons sur presque toute la France. Nos campagnes du Centre sont complètement coupées et la vallée de la Loire semble une longue coulée de lait.

De toutes part, nos correspondants nous signalent le même phénomène, ainsi que le témoignent les dépêches suivantes de nos correspondants particuliers :

VERZOS, 4 janvier. — La neige est tombée abondamment pendant toute l'après-midi de mardi.

DIJON, 4 janvier. — Depuis hier soir la neige tombe sur les hauteurs de la Côte-d'Or, et ce matin les toits de la ville étaient tout blancs. La neige continue à tomber à gros flocons.

LYON, 4 janvier. — Une tempête de neige s'est abattue sur Lille et a sévi pendant toute la matinée. Les communications télégraphiques et téléphoniques ont été interrompues jusqu'à 11 heures.

TOULOUSE, 4 janvier. — Ce matin, vers 8 heures, une tempête du nord-ouest s'est déchaînée sur Toulouse. La pluie, la neige et la grêle sont tombées abondamment, causant dans la ville de nombreux dégâts. La température s'est sensiblement refroidie.

MONTAUX, 4 janvier. — Une neige abondante succédant aux pluies, est tombée sur Montaux et la région, la nuit dernière, et recouvrait le sol de nombreux centimètres. La température a considérablement baissé.

RENNES, 4 janvier. — La neige tombe abondamment sur Renneville et les hauteurs voisines.

## Le séquestre est maintenu sur le château de Chambord

ORLÉANS, 4 janvier. — La Cour d'Orléans a rendu son arrêt dans le procès du prince Elie de Bourbon-Parme, qui avait fait appel d'une ordonnance de référé rendue par le président du Tribunal de Blois, et maintenant le séquestre sur le château de Chambord.

Le prince Elie de Bourbon-Parme est-il dit, a toujours vécu et habité en Autriche. Il y a encore actuellement son domicile et il se trouve être un ressortissant d'un pays ennemi de la France. C'est à bon droit qu'un pays vainqueur a imposé le séquestre aux biens d'un vaincu. Par ces motifs, la Cour déboute le prince Elie de Bourbon-Parme de son appel et maintient le séquestre.

## Les dunes du Pas-de-Calais s'effondrent sur une longueur de 600 mètres

BOULOGNE-SUR-MER, 4 janvier. — On sait que dans la région sud de Calais, une grande étendue de terres cultivées se trouve à un niveau inférieur à celui de la mer. Ces terres ne sont protégées d'inondation que par les dunes qui forment digue le long de la côte. Or, on vient de constater qu'à la suite des ouragans de ces derniers jours, la dune qui s'étend entre le village des Baraques et celui de Sangatte, point d'atterrissage des câbles sous-marins, avait été déplacée de 4 à 5 mètres, sur une longueur de 600 mètres ; en même temps, elle s'est effaissée, au point que son sommet ne dépassait plus que de un mètre le niveau des plus hautes eaux. On craint qu'ainsi diminuée et affaiblie, cette dune ne cède lors de la forte marée prévue pour le 13 janvier. D'immenses étendues de terre seraient alors inondées. Les autorités compétentes s'inquiètent de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent.

## UN BUREAU DE POSTE CAMBRIOLE

ALENÇON, 4 janvier. — Un individu s'est présenté auprès la fermeture au bureau de poste d'Essay, a frappé violemment un employé intermédiaire qui est tombé sans connaissance et s'est emparé d'une somme de 3.600 francs.

L'enquête ouverte n'a pas encore donné de résultat. Le Parquet s'est rendu sur les lieux.

## La déchéance du conseil d'administration de la Banca Italiana di Sconto

ROME, 4 janvier. — Le tribunal appliquant le décret publié hier, a déclaré la déchéance du Conseil d'administration de la Banca Italiana di Sconto et a procédé à la nomination de quatre commissaires spéciaux.

Le tribunal a en outre ordonné la saisie des biens meubles et immeubles appartenant aux membres du Conseil d'administration de la banque.

## AU PAYS DES MIMOSAS

### M. Briand, à peine débarqué à Cannes, fait une promenade le long de la Croisette et s'en va rendre visite à M. Lloyd George

CANNES, 4 janvier. — M. Briand est arrivé à 10 h. 14. Il a été reçu sur le quai de la gare par les parlementaires du département et les notabilités locales.

Après avoir pris quelques instants de repos à l'hôtel, M. Briand est allé faire une promenade à pied le long de la Croisette. A midi et demi, il a offert un déjeuner aux représentants des Alpes-Maritimes.

A 16 heures M. Briand a eu avec M. Lloyd George une première entrevue à laquelle prirent part MM. Loucheur et Sir Robert Home, chancelier de l'échiquier.

D'autre part, M. Bonomi, président du Conseil d'Italie et la délégation italienne, sont arrivés à Cannes à 4 h. 40 via Vintimille.

M. Bonomi a été salué par M. Silvestre, secrétaire de M. Lloyd George.

Une foule nombreuse se pressait sur le passage du président du Conseil italien.

Lord Curzon, ministre des Affaires étrangères et Lady Curzon, arrivés, ce matin, à Cannes ont été reçus par MM. Armand Bernard, préfet des Alpes-Maritimes ; M. Ratteneu est attendu à Cannes où il doit venir à titre privé déclarer-t-on dans les cercles officiels de la Conférence. Déjà plusieurs journalistes allemands l'ont précédé ici.

Tout l'après-midi, un assez grand nombre d'hiverneaux ont stationné devant l'hôtel où est descendue la délégation française.

## Les délégations rejoignent les ministres

La délégation française des finances, les délégations belge, japonaise et italienne, se rendant à la Conférence de Cannes, ont quitté Paris par train spécial à 17 h. 45 par la gare de Lyon.

La délégation française était conduite par M. Doumer, ministre des finances, accompagné par MM. Armand Faupé, directeur de son cabinet ; de Margerie, Tannery, Seydoux et Fromageot, experts.

M. Theunis, président du Conseil de Belgique, conduisait la délégation belge qui comprenait notamment MM. Jaspard, Delacroix et leurs experts.

Le vicomte Ishii, ambassadeur du Japon à Paris et M. Hayashi, ambassadeur du Japon à Londres, ont pris place dans le même train ainsi que M. Rainier, ministre des régions libérées d'Italie, et M. Salvaio-Raggi, délégué italien à la commission des réparations.

Parmi les personnalités qui sont venues saluer les délégués français et étrangers au leur départ, on remarquait le comte Bonin-Langare, ambassadeur d'Italie en France, le baron Gaffier d'Estroy, ambassadeur de Belgique en France et le général Geuraud.

## M. THEUNIS A PARIS

PARIS, 4 janvier. — Le président de la République a reçu cet après-midi à quatre heures, M. Theunis, président du Conseil de Belgique, qui se rend à la Conférence de Cannes.

## LE SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES ETRANGERES EST SUPPRIME

PARIS, 4 janvier. — Un décret du président du conseil, en date du 30 décembre 1921, qui parait ce matin au « Journal officiel » supprime l'emploi de secrétaire général des affaires étrangères.

Les seuls titulaires de ce poste auront été M. Jules Cambon, M. Paléologue et M. Philippe Berthelot.

## LA REVISION DES JUGEMENTS DE LEIPZIG

PARIS, 4 janvier. — La commission des coupables de guerre, instituée lors du Conseil suprême tenu à Paris en août 1921, se réunira vendredi après-midi, à 4 heures, au ministère des Affaires étrangères. Elle avait été créée, on s'en souvient, pour donner son avis sur la portée des jugements rendus à Leipzig.

M. Bonnevay, garde des sceaux, premier délégué de la France, sera assisté de M. Matter.

## Le crime de Boulogne-sur-Seine

PARIS, 4 janvier. — M. Baquart, juge d'instruction, a interrogé cet après-midi Nicolas Vlaschos, le chauffeur originaire de Corfou, qui tua la femme de son patron, Mme Draycotte, à Boulogne-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> janvier, au soir.

Vlaschos a renouvelé, devant M. Baquart, les déclarations qu'il avait faites à la police judiciaire. Il a dit notamment qu'il avait essayé, à deux reprises d'approcher de Mme Draycotte, et que celle-ci l'avait repoussé, il avait perdu la tête, et l'avait frappée avec un marteau qui se trouvait à portée de sa main.

D'autre part, M. Pamart, juge d'instruction, est saisi d'un différend qui s'est produit entre M. Antoine Draycotte, mari de la femme assassinée, et M. le docteur S..., au sujet d'une somme de 53.000 francs que M. S... aurait prêtée à M. Draycotte, pour exploiter son remède contre la fièvre aphteuse.

M. Draycotte, qui avait été déjà, il y a quelques mois, interrogé à ce sujet par M. Pamart, était convoqué pour le 28 décembre comme il était absent de Paris, c'était sa femme Mme Draycotte, qui avait écrit à M. Pamart, pour le prévenir que son mari ne pourrait se rendre à ce second interrogatoire.

## Inculpé d'abandon de poste devant l'ennemi, et de mutilation volontaire, M. Ernest Vilgrain, ancien sous-secrétaire d'Etat, est mis sous mandat de dépôt

Il comparaitra devant le Conseil de guerre le 17 janvier probablement

### Aux arrêts de forteresse

NANCY, 4 janvier. — M. Ernest Vilgrain, inculpé de mutilation volontaire au mois d'octobre 1914, vient d'être mis sous mandat de dépôt par le capitaine rapporteur près le conseil de guerre.

Une scène très émouvante se produisit quand le capitaine Tropic signala qu'un mandat de dépôt était décerné sous l'inculpation d'abandon de poste devant l'ennemi, aggravée par une mutilation volontaire.

Ernest Vilgrain ne s'attendait pas à ce coup de théâtre. Son défenseur protesta en alléguant que l'arrestation de son client était susceptible d'influer sur la décision du général Penel, commandant le 20<sup>e</sup> corps d'armée, lequel, en l'état actuel de la procédure, pouvait encore rendre une ordonnance de non-lieu.

Le capitaine Tropic donna alors l'ordre de conduire l'inculpé à la caserne Monitor. Son automobile particulière, qui l'avait amené, le mena, sous la garde d'un officier à la caserne Monitor, où est stationnée le 60<sup>e</sup> d'infanterie.

On sait, en effet, que M. Ernest Vilgrain appartenait, comme lieutenant de réserve, à ce régiment. Il fut alors enlevé dans une chambre. Une sentinelle balayette au canon, fut placée à sa porte. Le lieutenant Vilgrain se trouve ainsi aux arrêts de forteresse en prévention de Conseil de guerre.

Dans l'après-midi, une automobile militaire a amené le lieutenant Vilgrain à l'instruction. L'accusé était sous la garde d'un officier du 69<sup>e</sup>.

Il a été aussitôt introduit dans le cabinet du capitaine rapporteur, d'où il n'est sorti que vers 10 heures.

L'automobile a regagné aussitôt la caserne.

### 120 témoins

C'est sous l'inculpation d'abandon de poste que M. Ernest Vilgrain a été mis sous mandat de dépôt.

En effet, déclare l'impartial, le code militaire ne prévoit la mutilation volontaire que

comme circonstance aggravante de l'abandon de poste devant l'ennemi, et seul le réquisitoire devra en faire effet.

L'« impartial » ajoute : « On sait qu'un inculpé militaire ne peut être jugé qu'après avis du général commandant le corps d'armée, qui conclut, après avoir pris connaissance du dossier, soit à un non-lieu, soit à un ordre de mise en jugement ».

Le dossier du lieutenant Vilgrain n'a pas encore été transmis au général Penel. Il ne le sera que dans le courant de cette semaine. Ainsi l'affaire ne pourra pas encore être jugée mardi prochain 10 janvier. Elle ne viendra pas avant le 17, et l'on prévoit que les débats dureront deux jours.

On annonce que le nombre des témoins tant à charge qu'à décharge sera d'environ 120. L'affaire occupera 4 ou 5 audiences.

En raison de l'importance et de la durée des débats, on croit que les audiences se dérouleront dans la salle habituellement réservée au Palais de Justice à la Cour d'assises.

M. Forquet est parti à 16 heures pour Paris. M. de Monzie reste à Nancy, mais on croit qu'il doit s'entretenir avec diverses personnalités liées à l'affaire Boppe.

L'arrestation d'Ernest Vilgrain cause naturellement à Nancy une vive sensation. Plusieurs journaux ont même publié des éditions spéciales.

### L'émotion à Paris

PARIS, 4 janvier. — La nouvelle de la mise sous mandat de dépôt de Vilgrain, qui a été connue au Palais par les journaux du soir, a provoqué une vive émotion.

De son côté, M. Campinchi, qui assiste MM. Louis et Marcel Vilgrain, dans l'instruction ouverte à Paris par M. Bonin, se montre fort surpris.

« Je ne puis, dit-il, qu'il y ait à ma connaissance quelque chose de nouveau dans l'affaire Vilgrain, qui ait pu amener cette mise sous mandat d'arrêt. C'est d'autant plus étonnant, ajoute-t-il, que l'on ne connaît pas ce qui motive un mandat d'arrêt alors que l'article 105 du code militaire permet de rendre une ordonnance de non-lieu ».

D'autre part, M. Bonin, juge d'instruction a appris la nouvelle par les journaux du soir.

## Echos & Nouvelles

### La langue française et le Saint-Siège

A la Conférence de Paris comme à celle de Washington, la langue française, on ne le sait que trop, n'a pas été admise et traitée comme elle l'eût été autrefois. M. Paul Allain, fait observer dans le « Radical », qu'il est pourtant un honneur de conserver ce prestige et ses honneurs.

« Ce lieu, c'est Rome, c'est le Vatican. Et, comme le Vatican n'est pas tout entier dans Rome, comme il est aussi au dehors, partout où il a un nonce, un légat, un représentant officiel, la langue française est là, toujours, la langue diplomatique ».

« On vient de le voir à Berlin, où Mgr Pacelli, doyen du corps diplomatique comme Mgr Cerretti l'est à Paris, s'est obstiné, dimanche, à prononcer ses discours en français, et, malgré toutes les objections et protestations, à présenter ses vœux en français, au président Ebert ».

Certes, pour de multiples raisons, qui me paraissent toujours bonnes, je ne suis pas papiste. Mais j'estime, et vous serez de mon avis, je pense, que l'attitude de Benoît XV, en la circonstance, est d'une autre allure que celle de MM. Lloyd George, Wilson et Harding.

« Le pape, en tant que pape, ne parle que latin et français, latin aux requêtes et aux fidèles, français aux gouvernements ».

On éprouve un véritable plaisir à rencontrer de pareilles réflexions dans le « Radical ».

Nous nous permettons — comme citoyens français — d'adresser à notre confrère toutes nos félicitations les plus cordiales.

Ulmo l'enseigne félon qui donna sa patrie pour trente deniers d'argent de poche, s'est, paraît-il, converti.

Après des forçats de Cayenne, en tournée apostolique auprès des forçats de l'île du Diable, a donné l'autre mois le baptême et la communion à celui qui fut le sombre amant de la « belle Lisou ».

Paris a subi hier, vers minuit trente, un orage violent et peu ban : une bourrasque de neige s'est abattue, abondante et serrée, sur la capitale, tandis que les coups de tonnerre grondaient et que les éclairs sillonnaient les nues.

D'après Douglas H. Campbell, les observations pluviométriques poursuivies depuis 1912, au sommet du mont Waialeale, dans l'île de Kauai, de l'archipel des Hawaï, ont donné, comme moyenne des neuf premières années, la quantité remarquable de 12 m. 50 d'eau. Le record de la pluie était détenu jusqu'à présent par la station pluviométrique de Tcherapoundji, dans l'Assam, dont la moyenne annuelle était de 11 m.

## UNE PREUVE DE PLUS

### L'Allemagne prépare la revanche

Que nos commissions de contrôle disparaissent et l'aviation allemande, puissamment organisée, prendra son vol

Le ministère de la guerre du Reich vient de faire paraître un règlement qui nous éclaire sur l'état d'âme du haut commandement allemand et sur les desseins qu'il poursuit. La « Note sur l'emploi de l'aviation à utiliser pour les manœuvres, les exercices de cadres, les travaux tactiques » est l'exposé, sous une forme concise de la doctrine du haut commandement allemand sur l'utilisation de l'aviation pendant la guerre.

L'article 108 du traité de Versailles interdit à l'Allemagne d'entretenir la moindre aviation militaire. N'empêche que son ministre de la guerre déclare dans ce document :

« Pour la répartition et l'emploi des formations d'aviation on a pris pour base une armée équipée à la moderne et destinée à livrer des combats décisifs ».

N'empêche que dès maintenant les cadres de la Reichswehr s'entraînent à se servir de l'aviation. Dans leurs kriegsspiele, ils lui donnent des ordres de mission, et reçoivent des renseignements. Ils s'habituent à la manier, à la considérer comme une arme dont la collaboration est indispensable. Ils s'orientent vers la liaison de l'aéronautique et des autres armes.

Sans doute la Reichswehr ne pourra pas passer à des exercices réels tant que nos commissions de contrôle resteront en Allemagne. Du jour où elles disparaîtront, la « Note sur l'aviation » sera immédiatement appliquée. La doctrine étant déjà connue de tous, il suffirait de peu de temps pour la mettre complètement au point et pour avoir une aviation travaillant en union intime avec son commandement, son infanterie, son artillerie et sa cavalerie.

### Le chapitre II

Le chapitre II du règlement traite de formations aériennes. Il prévoit, pour une grande unité, des dotations en aviation extrêmement élevées.

La division d'infanterie comprend organiquement une escadre forte de deux escadrons. Une, dite de reconnaissance, est utilisée pour les missions de reconnaissance sur la surveillance du champ de bataille. L'autre travaille avec l'artillerie divisionnaire. Chacune de ces escadries se compose de 12 appareils. L'armée allemande réalise ainsi les desiderata que nous émettions à la fin de la campagne, en 1918. La division est désormais dotée, en permanence, de ses yeux et de ses observateurs.

Le corps d'armée dispose, en propre d'une escadre de même composition, sur l'escadre divisionnaire. Son escadron de reconnaissance se spécialisera dans la photographie, dans la reconnaissance de nuit. Son escadron d'artillerie réglera le tir de l'artillerie lourde du corps d'armée.

L'armée est très fortement dotée en unités d'aviation. Le règlement prévoit qu'il y sera affecté : une escadre d'observation, des cadres de combat, des escadres de classe des escadres de bombardement.

Le groupe d'armées n'a que des moyens très limités, une escadille de 12 appareils pour les reconnaissances qui l'intéressent, plus particulièrement et qu'il veut pouvoir confier à des observateurs qui connaissent le terrain, et l'escadille d'artillerie de 12 appareils pour les pièces à grande portée et très mobiles, sur voie ferrée en particulier, qu'il fait agir tantôt sur un point tantôt sur un autre.

Le G. Q. G. se réserve, tant pour sa sécurité que comme réserve de forces aériennes, quelques escadres de combat et de chasse. Il mènera lui-même la lutte contre les points vitaux des armées éloignées de l'ennemi au moyen d'escadres de bombardement et d'aviations géantes qu'il actionnera lui-même.

Telles sont les prévisions du ministère de la guerre allemand pour la constitution de ses futures forces aériennes, pour leur emploi dans une guerre avec une autre grande puissance militaire, c'est-à-dire avec nous. Cette Note sur l'emploi de l'aviation prouve bien que l'Allemagne n'a qu'une pensée : la revanche.

(Le Temps, Lieutenant-colonel Renoul.)

### MARTY ET BADINA SERAIENT AMNISTIÉS MAIS ILS NE PEUVENT PAS ETRE ELIGIBLES

PARIS, 4 janvier. — Le « Temps » donne les précisions suivantes sur les projets d'amnistie : Comme nous l'avons dit, les projets d'amnistie ne sont pas encore établis d'une façon définitive. Ils seront soumis au Conseil des ministres de mardi prochain. Ils doivent viser exclusivement les débits militaires sans toucher aux dispositions de la récente loi d'amnistie en ce qui regarde les débits exclus par ces dispositions. Seront exclues de l'amnistie les condamnations pour trahison, l'intelligence avec l'ennemi, la désertion.

Marty et Badina n'ayant point été condamnés sur ces incriminations semblent devoir y être compris. Marty notamment, a été acquitté du fait d'intelligence avec l'ennemi, mais cela ne semble pas les rendre éligibles, car en dehors de l'âge d'un certain nombre de causes de leur inéligibilité résultant de la loi de 1884 et résidant dans leur défaut total de domicile dans la commune où leur candidature fut posée à des élections municipales.

### La dissimulation des bénéfices de guerre

DEUX ENTREPRENEURS VICHYSOIS SONT CONDAMNÉS

PARIS, 4 janvier. — Un entrepreneur de travaux publics de la ville de Paris, Nicolas Magisnon et son frère Eugène Magisnon, entrepreneurs de travaux publics à Vichy, ont comparu devant la 10<sup>e</sup> chambre correctionnelle.

Nicolas Magisnon était inculpé d'avoir dissimulé un million 70.000 francs de bénéfices de guerre.

Il a été condamné à 1 mois de prison, 10.000 francs d'amende et à la restitution des sommes dissimulées.

Quant à M. Eugène Magisnon, inculpé d'avoir dissimulé 600.000 francs de bénéfices de guerre, il a été condamné à 10.000 francs d'amende.

### Un violent incendie aux usines Fiat

PARIS, 4 janvier. — Une dépêche de Turin annonce qu'un incendie a éclaté dans l'importante manufacture d'automobiles Fiat. Les flammes ayant envahi un magasin, qui contenait 500 litres d'essence, le feu est devenu formidable. Heureusement les ouvriers étaient déjà sortis des usines. Les dégâts sont de un million de lires environ.

DERNIERE HEURE

DEUXIEME EDITION 3 HEURES MATIN

Alors qu'à Washington, on s'inquiète des sous-marins français

On laisse l'Allemagne établir de nouveaux plans de sous-marins

PARIS, 4 janvier. — « Le Temps », attirant l'attention sur l'activité des chantiers de constructions navales allemands, dit qu'au moment où, de divers côtés, on exerce une pression véritablement injustifiable sur la France pour la restreindre dans la défense de ses côtes et de ses colonies par les sous-marins, il est à propos de rappeler une découverte du professeur Flamm, un spécialiste allemand de la navigation sous-marine.

Le modèle-type de 1.443 tonnes, a une cuirasse complète de 35 millimètres avec, à chaque extrémité, une tourelle cuirassée armée d'une pièce de 100 centimètres 5 millimètres.

Sa vitesse est de 17 nœuds et demi en immersion.

Le professeur Flamm a établi les plans d'un navire sous-marin de 4.570 tonnes, filant 25 nœuds, possédant un canon de 21 centimètres et a exposé les plans du sous-marin de 8.400 et 9.900 tonnes, filant à 29 nœuds et armé de canons de 24 centimètres logés dans des tourelles de 60 à 70 mètres.

« Le Temps » ajoute : Il est assez vain de dieter à un pays ami et allié les conditions nécessaires de sa protection quand, d'autre part, on ne se soucie pas d'un risque singulièrement plus menaçant.

La construction sous marine n'a pas cessé, sinon en Allemagne, du moins pour l'Allemagne.

En Occident, précisons, en Espagne, des spécialistes construisent des moteurs et d'autres parties séparées de sous-marins dont le plan leur sont donnés d'Allemagne.

Il est vraisemblable que cet armement sous-marin se prépare avec bien plus d'intensité sur d'autres points d'Europe à l'abri de toute surveillance.

Nous ne sachons pas qu'on s'en inquiète en Angleterre et aux Etats-Unis, et c'est le sous-marin français qui est dénoncé comme un danger.

Il faut signaler les faits que Londres et Washington ont l'air de ne pas voir.

Contre la guerre sous-marine.

WASHINGTON, 4 janvier. — En faisant connaître leur acceptation de restrictions relatives à la guerre sous-marine, les délégués français ont annoncé également qu'ils acceptent une autre déclaration de M. Root, disant que tout commandant de sous-marin qui violerait ces prescriptions sera passible de la peine infligée pour piraterie.

La réponse des autres pays au sujet de cette seconde déclaration n'est pas encore connue.

L'acceptation française a été communiquée à M. Hughes par M. Jusserand.

Du pétrole dans l'Ain

PARIS, 4 janvier. — Les recherches continuent en France pour la découverte de pétrole. Non loin d'Ambérieux (Ain), annonce « l'Auto », des sondages ont amenés le dégagement de gaz en quantité considérable pendant plusieurs jours. Surpris par la violence et l'importance de cette découverte, on ne put le capter. A l'heure actuelle on prépare des canalisations et on peut envisager que d'ici peu de temps la ville d'Ambérieux sera éclairée par le gaz émanant de ce champ voisin.

Au début on évaluait à 100.000 mètres cubes quotidiens, au moins la sortie du gaz. Elle est encore de 75.000 environ. Il faut noter qu'un grand nombre de très beaux gisements sont situés dans la région de pétrole.

NOTRE CONCOURS DE CUISINE

Les recettes de « Paris-Centre »

Crème anglaise. — Je rappelle pour les deux entremets précédents, la recette de la crème anglaise.

Faites bouillir le lait avec la vanille, le sucre et l'écorce d'orange ; retirez du feu, couvrez et laissez refroidir ; battez ensemble les jaunes d'œufs, mélangez peu à peu avec le lait refroidi que vous passez au-tressus, dans une passoire fine ; battez en même temps ; passez encore à la passoire fine ; remettez sur feu doux et remuez en tournant vivement et constamment avec une cuillère en bois, sans laisser bouillir, jusqu'à ce que cette crème ait la consistance de la sauce des œufs à la neige. Laissez refroidir.

Pour tous les entremets où cette crème se mélange, il faut un verre de lait pour 6 jaunes d'œufs, en moyenne, ou même 7 et 8 si la crème doit entourer un entremet, être versée dessus, ou servie seule, il faut un demi litre de lait pour 6, 7 et 8 œufs. Parfum ajouté ensuite comme il convient.

Recette originale du Marquis de MATHEU WARWICK.

Chou-fleur au gratin. — Un beau chou-fleur, un litre de lait, 4 cuillères à bouche de farine, 3 jaunes d'œufs, 150 grammes de fromage de Gruyère et parmesan râpés, 150 grammes de jambon d'York coupé en courtes lamelles, 200 ou 250 grammes de beurre, chapelure blanche (mie de pain rassis émietté fin).

Enlevez les feuilles et la queue du chou-fleur, épluchez soigneusement, de telle sorte qu'il ne reste aucun ver, chenille, ou limace, jetez au fur et à mesure dans de l'eau fraîche mélangée de vinaigre.

Faites bouillir dans une casserole, une quantité d'eau suffisante pour que le chou-fleur baigne complètement, sinon il noierait, salez.

Lorsque l'eau bout à gros bouillons, mettez-y le chou-fleur, la queue en bas. Il faut 20 ou 25 minutes. Quand il fléchit sous le doigt, il est prêt ; plus cuit, il est fade et en bouillie.

Une fois cuit, enlevez le chou-fleur, mettez-le égoutter dans une passoire et couvrez, afin qu'il ne noie pas.

Avec une partie du beurre, beurréz bien une casserole à soulevé en argent, ou en porcelaine piffée de 22 centimètres de diamètre sur 8 de hauteur.

Avec 18 restes du beurre, la farine, le lait, les jaunes d'œufs, faites une béchamel bien molleuse (pas de la colle, au moins 150 grammes de beurre) ; Et pour la bier

faire : sur le côté du fourneau, faites fondre le beurre sans bouillir, mettez la farine, tournez avec une cuillère en bois, afin qu'elle se mélange parfaitement ; ajoutez le lait peu à peu en tournant vivement pour que la farine ne s'attache pas au fond et se mélange avec le lait. Une fois le mélange bien fait, mettez à plein feu et portez à ébullition, jusqu'à bonne consistance molleuse.

Retirez du feu, et mélangez les jaunes d'œufs, un à un, en tournant très vite, pour qu'ils ne cuisent pas. Saupoudrez le fond de la casserole à soulevé de chapelure blanche, puis de parmesan et gratinez, puis de jambon d'York. Couvrez d'une couche de béchamel ; mettez une couche de chou-fleur, une couche de fromage et jambon d'York, une couche de chou-fleur, la queue en dedans, en lui donnant une forme bien bombée.

Terminez par fromage et jambon d'York, et versez le surplus de la béchamel et nappez le tout. Saupoudrez de chapelure blanche, et faites gratiner de 20 à 25 minutes, à feu chaud, ou sous four de campagne.

Il faut que ce soit bien doré.

Quand la sauce est molleuse comme il convient ce plat est exquis.

Les jours maigres on supprime le jambon. (Plat local). (Recette originale du Marquis de MATHEU WARWICK).

Le Dail Eirean ratifiera-t-il le traité Anglo-Irlandais ?

Pendant qu'il délibère on se tue à Belfast

DUBLIN, 4 janvier. — A la reprise des débats du « Dail Eirean », aujourd'hui au sujet de la ratification du traité anglo-irlandais, on a constaté que la foule était moins nombreuse aux abords de la salle des délibérations. Jusqu'ici 27 députés irlandais ont parlé en faveur de la ratification. 25 ont parlé contre. On estime qu'il y aura une majorité de 1 Ovoix en faveur de la ratification. Il semble que le « Dail Eirean » ne donnera pas suite à la proposition faite hier par M. Collins de constituer un gouvernement provisoire. M. de Valera a annoncé qu'il déposera demain au « Dail Eirean » une contre-proposition au traité en discussion.

BELFAST, 4 janvier. — Les désordres ont recommencé de plus belle la nuit dernière. Les coups de feu ont été irréguliers. La troupe, attaquée, a riposté par une vive fusillade et a fait usage de mitrailleuses. Il y a eu trois tués et 6 blessés. A partir de ce soir, dans certains quartiers de Belfast, tout le monde devra être rentré avant 20 heures.

UNE PROCLAMATION DE M. DE VALERA

DUBLIN, 4 janvier. — M. de Valera a lancé ce soir une proclamation invitant le peuple d'Irlande à tenir bon et déclarant que la situation peut encore être sauvée en dernière heure.

Les coupables ?

PARIS, 4 janvier. — Voici la liste des délégués de la commission dite des coupables. Grande-Bretagne : Sir Gordon-Hewart, attorney général ; Sir Ernest Pollock, avocat.

Italie : MM. Raphaël de Notaris-Tefani, avocat près la Cour de cassation de Rome ; Antonio Calimondini, procureur général près la Cour de Milan.

Belgique : MM. Servais, procureur général près la Cour de Bruxelles ; le chevalier Van Clewick, premier avocat général près la Cour de Gand.

France : MM. Bonnevay, garde des sceaux ; Matter, avocat général près la Cour de cassation.

UNE EXPLOSION A LYON

LYON, 4 janvier. — N'ayant pas vu depuis deux jours la consigne de l'immeuble n° 52 du quai Saint-Vincent, Mme veuve Boissat, âgée de 60 ans, les locataires trouvaient la consigne étendue sur son lit. Comme l'odeur du gaz se faisait sentir, le commissaire et les personnes qui l'accompagnaient allaient sortir, dans le but d'aérer la pièce, lorsque, pour une cause qu'on ne peut encore expliquer, les personnes présentes furent projetées à terre et les vitres de la maison volèrent en éclats.

Trois personnes ont été blessées par l'explosion. Une enquête est ouverte.

Nouvelles Brèves

Cette nuit, à Troyes, Mlle Laurence Gâtelet, 24 ans, employée de magasin, a été à coup de revolver, son amant, le capitaine Georges Melnot 29 ans, chef d'instruction physique pendant qu'il dormait et elle s'est brisée ensuite la cervelle.

Le Conseil de guerre de la 15<sup>e</sup> région a condamné à 8 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour, deux soldats du 141<sup>e</sup> régiment de ligne, hommes Lapare et Rois, qui, en janvier 1919, dérochèrent 80.000 francs.

Une explosion de grisou s'est produite dans la mine n° 4, à Gerthe (Hollande). Quatre mineurs ont été tués et deux grièvement blessés.

L'état de santé du procureur général Bulet, renversé par une automobile, est stationnaire.

NIÈVRE

La levée des lettres à Nevers

Il sera procédé à la réfection des boîtes dès que le temps le permettra

Comme suite à la note que nous avons publiée au sujet des levées de lettres, nous avons reçu la lettre suivante du directeur des P. T. T.

Monsieur le Rédacteur en chef, Comme suite à la demande que vous m'avez adressée, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un tableau indiquant l'indication des heures moyennes des levées des boîtes supplémentaires.

Le dimanche, toutes les tournées de relevage sont supprimées, ne sont levées que les boîtes desservies par les facteurs au cours de la distribution unique des correspondances du département. Aussi, que le temps le permettra, il sera procédé à la réfection des boîtes aux lettres ayant besoin d'être remises en peinture.

Les heures des différentes levées

1<sup>re</sup> boîte : rue de Paris, tournées de relevage, 4 ; de distribution, 1<sup>re</sup> levée, 5 h. 50 ; 2<sup>e</sup> levée, 8 h. 15 ; 3<sup>e</sup> levée, 15 h. 15 ; 3<sup>e</sup> levée de distribution, 16 h. 15 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 15 ; 2<sup>e</sup> boîte, rue Charles-Roy ; tournées de relevage, 4 ; 1<sup>re</sup> levée, 5 h. 50 ; 2<sup>e</sup> levée, 8 h. 25 ; 3<sup>e</sup> levée, 15 h. 25 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 25 ; 3<sup>e</sup> boîte, rue de Parigny, tournées de distribution, 4 ; 1<sup>re</sup> levée de distribution, 9 h. 15 ; 2<sup>e</sup> levée de distribution, 16 h. 15 ; 3<sup>e</sup> levée de distribution, 18 h. 50 ; 4<sup>e</sup> levée, rue du Charnier ; tournées de relevage, 4 ; 1<sup>re</sup> levée, 5 h. 15 ; 2<sup>e</sup> levée, 8 h. 35 ; 3<sup>e</sup> levée, 15 h. 35 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 35 ; 5<sup>e</sup> boîte, rue Sainte-Vallière ; tournées de distribution, 4 ; 1<sup>re</sup> levée de distribution, 9 h. ; 2<sup>e</sup> levée de distribution, 16 h. 15 ; 6<sup>e</sup> boîte, rue de Nièvre ; tournées de relevage, 4 ; 1<sup>re</sup> levée, 5 h. 25 ; 2<sup>e</sup> levée, 8 h. 45 ; 3<sup>e</sup> levée, 15 h. 45 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 45 ; 7<sup>e</sup> boîte, place Guy-Cocquille ; tournées de relevage, 4 ; 1<sup>re</sup> levée, 5 h. 30 ; 2<sup>e</sup> levée, 8 h. 50 ; 3<sup>e</sup> levée, 15 h. 50 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 50 ; 8<sup>e</sup> boîte, rue des Boucheries ; tournées de relevage, 4 ; 1<sup>re</sup> levée, 5 h. 30 ; 2<sup>e</sup> levée, 8 h. 55 ; 3<sup>e</sup> levée, 15 h. 55 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 55 ; 9<sup>e</sup> boîte, place Mancini ; tournées de relevage, 4 ; 1<sup>re</sup> levée, 5 h. 35 ; 2<sup>e</sup> levée, 8 h. ; 3<sup>e</sup> levée, 16 h. ; 4<sup>e</sup> levée, 21 h. ; 10<sup>e</sup> boîte, quai de la Loire ; tournées de distribution, 4 ; de distribution, 1<sup>re</sup> levée, 5 h. 40 ; 2<sup>e</sup> levée, 9 h. 20 ; de distribution, 12 h. 10 ; 3<sup>e</sup> levée, 16 h. 20 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 30 ; 11<sup>e</sup> boîte, rue Sabatier ; tournées de relevage, 4 ; de distribution, 1<sup>re</sup> levée, 6 h. ; 2<sup>e</sup> levée, 9 h. 10 ; de distribution, 12 h. 50 ; 3<sup>e</sup> levée, 16 h. 10 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 10 ; 12<sup>e</sup> boîte, faubourg de Mousé ; tournées de distribution, 3 ; 1<sup>re</sup> levée de distribution, 9 h. ; 2<sup>e</sup> levée, 16 h. 15 ; 3<sup>e</sup> levée de distribution, 18 h. 45 ; 13<sup>e</sup> boîte, faubourg de Lyon ; tournées de distribution, 3 ; 1<sup>re</sup> levée de distribution, 8 h. 10 ; 2<sup>e</sup> levée de distribution, 11 h. 25 ; 3<sup>e</sup> levée de distribution, 15 h. 30 ; 14<sup>e</sup> boîte, rue Saint-Genest ; tournées de relevage, 4 ; 1<sup>re</sup> levée, 5 h. 45 ; 2<sup>e</sup> levée, 9 h. 25 ; 3<sup>e</sup> levée, 16 h. 25 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 25 ; 15<sup>e</sup> boîte, route de Fourchambault ; tournées de distribution, 4 ; 1<sup>re</sup> levée de distribution, 10 h. ; 2<sup>e</sup> levée de distribution, 13 h. ; 3<sup>e</sup> levée de distribution, 17 h. 4 ; 4<sup>e</sup> levée de distribution, 19 h. ; 16<sup>e</sup> boîte, Ecole Normale ; tournées de relevage, 4 ; 1<sup>re</sup> levée, 5 h. 45 ; 2<sup>e</sup> levée, 9 h. 10 ; 3<sup>e</sup> levée, 16 h. 10 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 10 ; 17<sup>e</sup> boîte, place Chamaine ; tournées de relevage, 4 ; de distribution, 1<sup>re</sup> levée, 5 h. 10 ; 2<sup>e</sup> levée, 8 h. 30 ; 3<sup>e</sup> levée de distribution, 13 h. 15 ; 4<sup>e</sup> levée, 15 h. 30 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 30 ; 18<sup>e</sup> boîte, boulevard de la République ; tournées de relevage, 4 ; 1<sup>re</sup> levée, 5 h. 20 ; 2<sup>e</sup> levée, 8 h. 40 ; 3<sup>e</sup> levée, 15 h. 40 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 40 ; 19<sup>e</sup> boîte, faubourg de Paris ; tournées de distribution, 3 ; 1<sup>re</sup> levée de distribution, 9 h. ; 2<sup>e</sup> levée de distribution, 16 h. 30 ; 3<sup>e</sup> levée de distribution, 19 h. ; 20<sup>e</sup> boîte, boulevard de la République ; tournées de distribution, 3 ; 1<sup>re</sup> levée de distribution, 8 h. 10 ; 2<sup>e</sup> levée de distribution, 15 h. 30 ; 3<sup>e</sup> levée de distribution, 18 h. 45 ; 21<sup>e</sup> boîte, rue Saint-Benoît ; tournées de distribution, 3 ; 1<sup>re</sup> levée de distribution, 9 h. ; 2<sup>e</sup> levée de distribution, 16 h. 30 ; 3<sup>e</sup> levée de distribution, 19 h. ; 22<sup>e</sup> boîte, rue des Montaignes ; tournées de distribution, 3 ; 1<sup>re</sup> levée de distribution, 9 h. 20 ; 2<sup>e</sup> levée de distribution, 17 h. 20 ; 3<sup>e</sup> levée de distribution, 19 h. 20 ; 23<sup>e</sup> boîte, rue Thiers ; tournées de distribution, 4 ; 1<sup>re</sup> levée de distribution, 5 h. 35 ; 2<sup>e</sup> levée de distribution, 8 h. 50 ; 3<sup>e</sup> levée de distribution, 15 h. 50 ; 4<sup>e</sup> levée, 20 h. 50 ; 24<sup>e</sup> boîte, rue Lafavette ;

SAONE-&LOIRE

On arrête au Creusot un individu auteur de trois cambriolages

LE CREUSOT, 4 janvier de notre correspondant particulier. — A la suite de plusieurs cambriolages qui avaient été commis le mois dernier, la police avait ouvert une discrète enquête qui vient d'aboutir, après de laborieuses recherches, à l'arrestation du coupable, Joseph Heydel, 19 ans, aide-chauffeur aux usines, logeant en garni quartier du Guille.

Il y a un mois, Heydel tentait de cambrioler la nuit, le magasin de chaussures « A l'incroyable », rue Clemenceau. Il échoua dans sa tentative, mais une semaine après, exactement dans la nuit du 10 au 11 décembre, il opérât avec succès à la grande cordonnerie Thibaudin, place Schneider. Après effraction, il s'était introduit dans le magasin et avait fait main basse sur de nombreuses paires de chaussures.

Plus récemment, profitant de l'absence de M. Bataillon, coiffeur, rue de la Chaux, Heydel, qui ne manquait certes pas d'audace, essayait, vers deux heures du matin, de forcer la porte du magasin ; sans doute dérangé dans ses exploits, il devait remettre cette troisième opération.

Cet habile cambrioleur a été interrogé mardi par le commissaire de police et transféré, hier mercredi, à Autun, à la disposition de M. le procureur de la République.

AMELIORATION DU SERVICE DES EAUX

A compter du 2 courant, les bornes-fontaines de la ville sont ouvertes de 6 heures du matin à 18 heures.

BRULE PAR UNE BARRE DE FER ROUGE

Un jeune apprenti des limoniers, le nommé Auguste Varmont, 16 ans, demeurant chez ses parents à Denney, était à son poste de travail, lorsqu'une barre de fer rouge entra à sa sortie des cylindres et vint l'atteindre à l'entrejambe. Le blessé a été à l'Hôtel-Dieu, les soins que nécessitent son état.

LA CIRCULATION DANGEREUSE

Des contraventions ont été relevées la nuit dernière, contre MM. Contassot, marchand-fleur, rue de Bourgogne, Germain, charcutier, rue Edith-Cavaly, et Chevrot, entrepreneur de transports, rue de la Couronne. Les véhicules laissés sur la voie publique, les véhicules non éclairés, gênant la circulation des piétons et pouvant être cause d'accidents.

BLESSE PAR UNE ROUE

En voulant sortir un caillou engagé dans le sabot de son cheval, M. Ch. Taupin, charcutier, rue du Marchal-Joffre, a reçu de la bête une ruade qui l'atteignit à la jambe gauche. M. Taupin a dû interrompre son travail pour une quinzaine de jours.

LES IVROGNES EN SIMPLE POLICE

Avec juste raison, M. le juge de paix n'a pas l'habitude de se montrer très tendre pour les ivrognes. A la dernière audience de simple police, plusieurs contraventions étaient jugées pour ivresse. Des amendes de 5 à 15 francs leur ont été infligées. Un récidiviste, le nommé Charles Devclay, a été condamné à 3 jours de prison, Henriette Rousseau, une abonnée de la salle d'audience, poursuivie pour infraction à la police des mœurs, a été condamnée à 5 jours de prison, et 3 jours de prison, Des amendes de 5 francs ont été appliquées aux propriétaires de chiens délinquants de 3<sup>e</sup> catégorie qui avaient laissé divaguer leurs animaux sur la voie publique, alors qu'ils ne doivent les sortir que tenus en laisse.

Grand concert de bienfaisance. — La Société Les Amis du Creusot offrira à ses membres honoraires et aux familles des membres du Cours d'ensemble Symphonique, un concert vocal et instrumental, avec le concours du Cours d'ensemble symphonique (directeur, M. Lafroid, de M. Mario Varsely, de l'Opéra, premier prix du Conservatoire de Paris, et de M. Robert Volant, violoniste, premier prix du Conservatoire de Paris.

Un concert aura lieu les 10, 11 et 12 janvier, à la salle des fêtes du boulevard Saint-Quentin.

Accident. — Un manoeuvre des ateliers de mécanique générale, M. Claude Vary, 44 ans, demeurant rue du Marchal-Foch, 201, en voulant remettre un câble sur une poulie, s'est fait prendre la main droite et a eu les extrémités de l'annulaire et de l'index, soignées par le médecin Vary, devra subir une longue incapacité de travail.

Au P.-L.-M. — M. Luttreau, facteur à la gare de Montchanin vient d'être nommé chef de gare à Marmagne.

Non coparties. — M. Bourleau, artiste peintre, professeur de peinture, rue du Marchal-Foch, au Creusot, vient de recevoir un diplôme que lui ont valu les trois toiles qu'il avait exposées à Nancy, à l'exposition des travaux des mutilés de guerre.

Scène de violence. — La police procède à une enquête à la suite d'une plainte déposée, le 2 courant, par Mlle Lucienne B., 35 ans, demeurant à la Combe des Mineurs qui a été blessée par un homme qui se nomme Charles Mazéas, son voisin, à la suite d'un différend d'ordre personnel.

SAINT-BONORE-LES-BAINS

Accident. — M. Méth, l'autobus service Rémilly, Gare-Saint-Bonore-Moulins-Engilbert est en panne à la gare de Rémilly, le conducteur a voulu se faire aider par un camion se dirigeant sur les lieux.

A l'aide de chaînes on devait remorquer la lourde voiture, mais le conducteur, François Lamalle s'est laissé prendre une main dans un rouet de la chaîne.

CARNET MONDAIN

NAISSANCE.

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance d'Abel Alexandre Jean, Noël François Moreau, fils de notre collaborateur, M. Moreau, sténographe de presse à « Paris-Centre » et de Jeanne Leroux.

LE CREUSOT

Avis. — Les divers fournisseurs de la ville sont invités à faire parvenir leurs factures pour travaux et fournitures effectués en 1931, avant le 31 janvier prochain. Toute facture qui serait fournie après cette date risquerait de ne pouvoir être payée qu'après de assez longs délais.

Etat-civil. — Révolte de 1931. — Actes, pour la ville du Creusot, le nombre d'actes de l'état civil établis au cours de l'année 1931 :

Transcriptions d'actes divers, 98 ; mariages, 316 ; divorces, 10 ; reconnaissances, 35 ; naissances d'enfants vivants, 686 ; morts-nés, 46 ; décès, 567.

BOURBON-LANCY

Etat-civil. — Naissances. — Germaine Marme ; — Andr. Germaine Alice ; — Suzanne Duc ; — Henri France ; — Paulette Blanc ; —

Mariages. — Jean-Marie Berger et Marie Veil ; — François Marion et Françoise Prizot ; — Philibert Girard et Marie Ricotti ; — Antoine Labouche et Marie Minet ; — Benoit Gronfier et Marie ; —

Décès. — René Saulnier, 58 ans ; — Antoinette Masson, veuve Duchassin, 72 ans ; — Philibert Perrin, 94 ans ; — Françoise Perrot, veuve Marechal, 89 ans ; — Marie Perrette, femme Chevasson, 64 ans ; — Claudine Grouillet, femme Nèmi, 59 ans ; —

Jugements transcrits concernant les soldats :

François Pery, mort pour la France, le 26 octobre 1918 à Lov' Aisne ; — Barthélémy Bariskoff, mort pour la France, le 4 octobre 1914 à Saint-Pierre-Vast ; — Louis Berger, mort pour la France, le 26 octobre 1918, dans l'Aisne ; — Louis Mille, mort pour la France, en 1914, à Nancy ; — François Gaudet, mort pour la France, le 23 novembre 1916 dans la Somme ; — Louis Pornon, mort pour la France, le 30 novembre 1918, à Baccarat.

AUTUN

— Membres, Sièges, Lingerie, 23, rue de Paris, fabrication soignée. Prix modérés.

DIGON

On trouve « PARIS-CENTRE » en vente chez Madame veuve GAULPIEU, angle de la rue Basse et avenue de la Gare.

Les SPORTS

Lury-Lévy bat Cosne par 4 buts à 1

Lury-Lévy, 4 janvier (De notre correspondant particulier). — Dimanche dernier, sur le terrain de l'Association sportive lurycoise, s'est disputé le match entre l'Association sportive cosnoise (A.S.C.) et l'A.S.L. (L). Le score fut une nette victoire de ces derniers, sur 4 buts à 1. L'A.S.L., après de nombreux insuccès, commence à trouver la récompense de ses efforts.

A Cosne, le gardien de but fut bon ; le jeune avant-centre devint très dangereux ; leur capitaine abuse cependant trop de la confiance.

A Lury, le demi-droit Gaudet (classe 26) fut l'un des 22 joueurs ; il distribua fort bien le jeu à ses avants ; le premier but fut marqué par le capitaine Gaudet, en première période. En avant, toute la ligne est à signaler, plus particulièrement Venesse, Bailly, Bourdier qui a lui seul, mérité bien de son club, à réuni 3 buts ; le demi-centre, Merle, fut également très sûr. Les lignes arrières n'urent guère à s'employer.

Bon arbitrage de M. Robert-Poisson.

Montargis contre Nevers

Montargis, 4 janvier (De notre correspondant particulier). — Dimanche prochain, l'U.S.M. recevra sur son terrain du Stade, l'excellente équipe de l'A.S.G. de Nevers. Pendant que les deux équipes premières seront aux prises à Montargis, les équipes secondes, des deux clubs se rencontreront à Nevers. La ligne d'attaque d'un sport inter-dit tout pronostic quant à l'issue de ces deux matches.

RED STAR CLUB RESERVE

BAT U.S.M. MIXTE PAR 4 BUTS A 0

Montargis, 4 janvier (De notre correspondant particulier). — Le jour de l'An mettait en présence une excellente équipe parissienne réserve du « Red Star » avec une équipe mixte de l'U.S.M. Le Red Star a fait une nette impression ; les locaux furent sifflés et laissés rentrer 4 buts à 0 dans les dix minutes adversaires.

U. S. LUZY (1) ET C. O. CREUSOT (1) FONT MATCH NUL PAR 4 BUTS A 4 BUTS

L'équipe Luzycoise s'est montrée, dimanche de la partie des meilleurs joueurs, d'origine montargisienne par l'absence de ses meilleurs joueurs, elle réussit à égaliser le score avec une équipe linéaire du Championnat de Saône-et-Loire 1<sup>re</sup> série.

Arbitrage par M. Légrand de Bruxelles.

UN MATCH FRANCO-ANGLAIS A VIERZON

On annonce qu'un match de propagande entre une équipe sélectionnée de Touraine et une excellente équipe anglaise se jouera à Vierzon, au terrain du Châtel de la Forest, courant mars ou avril prochain.

mid, on la fait pour une année entière à la fois. Je la recommande pour préparer toutes sortes de légumes ; mais en particulier pour les haricots, pois, pommes de terre, et surtout pour la soupe au chou, dont voici la recette :

(Recette générale).

Soupe aux choux au confit d'oie. — Prenez de beaux choux Milan ; épluchez-les et lavez-les soigneusement. Mettez-les quelques minutes dans l'eau bouillante ; puis réservez-les dans une passoire.

Mettez 3 litres

CHER

ALLIER

Chronique de la Mode

La Médaille militaire aux R.A.T. dans la Région

Halles centrales - Paris du 4 janvier

Deux jeunes bandits de 18 ans y comparaitront à la fin du mois

La commission du coût de la vie estime que le prix de 90 francs le quintal de farine est normal

Pommes de terre de semences. L'Office agricole de la direction des agriculteurs...

Les couturiers n'inventent rien de nouveau, ne sortant aucun modèle inédit...

Paris, 4 janvier. — Reçoit la médaille militaire, les militaires de la réserve de l'armée territoriale dont les noms suivent :

VIANNES. — Cours moyen au kilo : 1<sup>er</sup> qualité, 5,30 ; 2<sup>e</sup> qualité, 4,80 ; 3<sup>e</sup> qualité, 4,30 ; 4<sup>e</sup> qualité, 3,80 ; 5<sup>e</sup> qualité, 3,30.

Bourges, 4 janvier. (De notre correspondant particulier.) La 1<sup>re</sup> session d'assises ouvrira le lundi 23 janvier...

Bourges, 4 janvier. De notre correspondant particulier, par téléphone. — Extrait du procès-verbal de la réunion du 3 janvier...

Accidents du travail. — M. Marcel Thuault, 32 ans, manœuvre au dépôt des machines...

En attendant, je vais dire quelques mots des robes de réceptions et de visites...

Abby, caporal au 56<sup>e</sup> R.I.; André, caporal au 56<sup>e</sup> R.I.; Badin, soldat au 56<sup>e</sup> R.I.; Berger, aspirant au 13<sup>e</sup> R.I.; Clerc, soldat au 35<sup>e</sup> R.I.

BEAUMES. — Charente, Poitou, 12,50 ; Touraine, 13,50 ; Marchands, 13,50 ; Normande, 10,00.

JURÉS TITULAIRES. — Mercier Alexandre, régisseur à Oizon, Noyer Edmond, industriel à Brucy-Ailchamps.

Boulangerie : Une diminution du prix du pain est prévue si la baisse de la farine continue.

Les conventions. — Les pendants ont dressé une convention à Jacques A... 31 ans, chauffeur chez un commerçant de Saincaize.

Quelques élégantes ont adopté les robes drapées, rappelant de plus ou moins loin, les costumes antiques.

Paris, 4 janvier. — Dans son ensemble, le marché ouvrier ferme avec une certaine activité.

FOURRAGES ET PAILLES. — MONTLOUGE. — On cote suivant qualité : 1<sup>re</sup> qualité de blé, 43 à 45 ; paille d'avoine, 50 à 52.

Nomin Joseph, propriétaire à Vierzon-Villages, Giraudon Louis, propriétaire à Saint-Maur.

Charcuterie : Prix inchangés. — Bourgeois : Variations peu sensibles des prix de la quinzième précédente.

Le nouveau terrain du Gard de Vaux, sis près de la gare de la Chaussée, sera inauguré dimanche prochain, 5 janvier.

Si les années en visite font assaut d'élégance, les maîtresses de maisons qui les reçoivent doivent avoir le bon goût de ne pas céder.

Les fonds russes se maintiennent fermes avec une allure plus calme.

AGDE. — Vins rouges de 7 à 8°, récolte 1921, 55 à 65 fr. ; 8 à 9°, de 65 à 75 fr. ; 9 à 10°, de 75 à 85 fr.

Alain Jacques, entrepreneur de battages, à Saincaize.

La Commission a été saisie au sujet des ferures de chevaux qui se maintiennent très élevées.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

Elles doivent choisir, en conséquence, dans leur vestiaire une robe sobre et de ton neutre.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.

René Lestier, 41 ans, de Vierzon, 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut.

Audience correctionnelle. — Jean Jean-Pierre, 20 ans, de Fourchambault, 1 mois de prison, pour vol d'un bicyclette.

Le Cercle Lavignerie. — Le Cercle Lavignerie célèbre ses noces d'argent le 15 janvier prochain.

On ne saurait trop recommander aux personnes qui ont des robes de réceptions et de visites, de ne pas céder à la tentation de la mode.

Les obligations du Crédit National sont fermement tenues.

MOULINS-ENGLBERT. — Foire très importante, beaucoup de visiteurs, toutes les transactions actives et nombreuses.



# La Vie agricole

## La taille du pêcher en espalier

En France, le pêcher ne vient bien que dans les côtes du Midi où on le cultive en plein air avec succès, là, ses fruits sont gros et bien colorés; dans le centre ils sont plus petits et verdâtres; pour obtenir de bons résultats on le soumet à l'espalier.

On a vu apparaître les premiers espaliers vers la fin du règne de Louis XIV; il raconte même qu'un ancien mousquetaire, le nommé Girardeau, après avoir quitté l'art militaire, entreprit cette culture sur de vastes surfaces à Bagnollet, petit village voisin de Montreuil, il y perfectionna ses cultures et en obtint un bon rendement. Bien nombre de parisiens en promenant s'étaient mangés des pêches chez lui, qu'il vendait à bon prix; ses jardins couvraient une surface de trois hectares et lui rapportaient 36.000 francs par an.

Pour une fête de la ville de Paris, il rendit 3.000 pêches 9.000 francs. Peu à peu ses voisins l'imitèrent et la culture se répandit dans les autres contrées de la France.

Les variétés de pêchers sont très difficiles à distinguer entre elles, leur forme diffère peu et les caractères distinctifs sont variables sur beaucoup d'espèces; ces caractères sont : 1° La présence ou l'absence de la queue au niveau de la non adhérence au noyau; 2° la dimension des fleurs; 3° la présence ou l'absence de glaires sur le pétiole des feuilles.

L'époque de maturité est aussi variable selon le climat.

La meilleure exposition est aussi le Sud-Est; viennent ensuite l'Est, le Midi, le sud-Ouest et l'Ouest; le Nord est antipathique au pêcher. Etant exposés au Midi les arbres entraînent les coups de soleil, ils se végétalisent vite et vivent moins longtemps.

Cette exposition convient cependant aux variétés tardives.

Tous les pêchers doivent être taillés la même année de la plantation, car les yeux s'éteignent à la deuxième année.

Ils seront soumis aux formes suivantes : 1° cimetière, éventail, candelabre, cordons verticaux, obliques, ondulés; pour la formation de la charpente mêmes règles à suivre que pour le poirier, sauf pour le pêcher soumis au pincement long ou au distance entre chaque branche doit être de soixante centimètres.

Forme cimetière. — Ici on a deux branches nées placées sous un angle de 45° sur lesquelles naissent des sous-mères en-dessous et en-dessus; les premières sont appelées : sous-mères supérieures (elles sont presque verticales); les deuxièmes : sous-mères inférieures, (elles sont presque horizontales).

1° taille, 1<sup>re</sup> année. — En février-mars tailler à 0 m. 30 du sol en ayant à l'extrémité deux boutons opposés situés sur les côtés; pendant la végétation on fixera les bourgeons immédiatement sous l'angle de 45°. Pour obtenir deux branches naissant à égale hauteur et non à trois ou quatre centimètres de distance, (ce qui a lieu journellement), on procède de la manière suivante, même pour les autres formes : la taille, on coupe le scion un peu au-dessous de l'endroit désigné pour l'établissement de l'étagé; pendant la végétation ne laisser développer qu'un seul bourgeon qui sera pincé, lorsqu'il aura 0 m. 30 de longueur, on le développera un bourgeon anticipé qui alors sera taillé à sa base d'un œil triple; il sera pincé une seconde fois afin de faire développer l'œil triple en trois bourgeons prenant naissance au même point.

2° taille. — Elle a pour but de faire développer le premier étage de branches sous-mères inférieures; on coupera court, ces branches nées, à 0,30, de manière à avoir un bouton en avant à son extrémité et un autre en-dessous qui formera la branche sous-mère.

3° taille. — On ne prendra pas l'étagé à cette taille, elle sera faite pour renforcer le 1<sup>er</sup> étage, la branche mère sera taillée à 1,50 du pied, les sous-mères seront taillées entre le tiers ou le quart de leur prolongement, comme du reste à toutes leurs tailles successives, jusqu'à leur complète formation, en conservant un bouton situé en avant pour le prolongement.

4° taille. — Les branches mères seront taillées à 0 m. 80 du premier étage, on fera développer le deuxième rang de sous-mères inférieures par les mêmes procédés.

5° taille. — Si l'arbre est dans de bonnes conditions on formera le troisième

étage en appliquant les mêmes opérations que pour les précédents. Selon la hauteur du mur on pourra former un quatrième étage des sous-mères inférieures.

Essuite à la taille suivante on fera développer toutes les sous-mères supérieures ensemble; pour cela, on choisira à la taille des rameaux bien constitués, situés un peu sous-mères inférieures, on les placera dans une position presque verticale en supprimant seulement la partie du rameau n'étant pas bien aoûtée.

On opérera de même jusqu'à leur complète formation.

Les branches sous-mères inférieures seront mises en place sous l'angle de 75° à 80°.

Chaque année on laissera développer un bourgeon tire-sève à l'extrémité de chaque branche qui sera taillée court à la taille d'hiver.

Pour les arbres soumis au pincement court la distance entre chaque branche sera diminuée de moitié; ce procédé est surtout recommandé pour les petites formes en variétés peu vigoureuses.

Pour un mur de quatre mètres et au-dessus on mettra des cordons verticaux simples et des cordons doubles en variétés vigoureuses.

Pour un de trois mètres, les cordons verticaux doubles, triples et ondulés.

Pour un de 2 m. 75, les cordons obliques, candelabres et petites palmètes.

Pour un de 2 m. 50, les grandes palmètes, les éventails et la forme carrée.

Les rameaux à fruits appelés coursons ou couronnes dans le pincement long, sont situés seulement sur les côtés des branches charpentières, ils sont supprimés en arrière et en avant, ils garnissent les branches de la base au sommet et sont distancés de 0 m. 10, sur un rameau, on remarque plusieurs sortes de boutons :

1° Les boutons simples à bois qui sont coniques; à fleurs, qui sont arrondis.

2° Les boutons doubles, deux à bois attachés au même point, deux à fleurs, ou un à bois et un à fleur.

3° Les boutons triples, composés de trois yeux et bois attachés au même point, de trois à fleur, de deux à fleur et un à bois, ou un à fleur, ou deux à fleur et un à bois et un à fleur sur le côté.

Les rameaux d'un an portent des boutons à bois et à fleur, si ces boutons ne se développent pas ils disparaissent à la deuxième végétation. Les rameaux ayant plus de deux ans ne produisent ni fruits ni pousses.

La taille du rameau à fruit a pour but de faire développer le rameau de remplacement le plus près possible de la branche charpénrière, on supprime celui qui a fructifié.

On distingue sept sortes de rameaux :

1° Rameau anticipé. — Les rameaux anticipés proviennent des yeux s'étant développés l'année de leur apparition, ils se rencontrent principalement à l'extrémité des rameaux d'un an. Ils sont mal constitués, la plupart n'ayant pas de boutons à leur base, ils ont une longueur de 0 m. 08 à 0 m. 10. Ceux qui n'ont pas de boutons à fleur seront taillés au-dessus des deux premiers boutons, cette taille est nommée bigemme, c'est-à-dire à deux yeux. Ceux qui ont des boutons à bois et à fleurs seront taillés au-dessus de deux ou trois boutons à fleurs.

2° Rameau chiffon. — Le rameau chiffon est un rameau grêle garni sur toute sa longueur de boutons à fleurs et un bouton à bois à l'extrémité, quelquefois un à la base, dans l'un et l'autre cas on taillera au-dessus de deux fleurs.

3° Rameau à bois. — Celui qui ne porte que des boutons à bois sur toute sa longueur, on le taillera à deux yeux pour avoir strictement au moins un remplacement.

4° Rameau mixte. — Un rameau portant des boutons à bois à la base et des boutons à fleurs au sommet est appelé mixte; si les fleurs ne sont pas trop éloignées de la base on taillera au-dessus de deux ou trois boutons à fleurs, dans le cas contraire à deux yeux.

5° Rameaux à fleurs. — Ce sont ceux qui portent des boutons à bois et à fleurs entremêlés sur toute la longueur; on taillera comme le précédent.

6° Bouquet de Mai ou Cochonnet. — Rameau très court composé d'un certain nombre de boutons à fleurs réunis en rosette, au centre se trouve généralement un

bouton à bois, on n'applique aucune taille n'étant pas trop long.

7° Rameau gourmand. — On nomme ainsi un rameau très vigoureux plus gros qu'un manche de porte-plume ne portant que des boutons à bois, on le taillera à 0 m. 10 ou 0 m. 12 et on le fendra longitudinalement pour diminuer sa vigueur.

Lorsque l'on a à la base deux rameaux de remplacement, il se présente plusieurs cas :

1° Quand le premier est à fleur on taillera sur celui-ci, si le premier est à bois et le deuxième à fleur, le premier sera taillé à deux yeux pour le remplacement, le deuxième à deux fleurs pour fructifier, s'ils sont tous deux à bois on taillera sur le plus près de la base.

Après la taille on palissera à la loque, sur fil de fer ou sur treillage.

Lorsqu'il se produit des vides sur les branches de charpentes on les remplace par la greffe en fente herbacée des bourgeons. Quelquefois on forme une fausse arête avec des rameaux que l'on fixe sur la branche mère.

Taille courte. — Par cette taille on est dispensé du palissage, la taille est simplifiée; sur la même surface on a un plus grand nombre de fruits, ayant sur la charpente un plus grand nombre de productions.

La première année on applique la taille longue à deux yeux, les années suivantes on taille le rameau à bois à un œil, celui à fleur au-dessus de deux fleurs, seuls les bourgeons situés entre l'arbre et le mur seront supprimés. Lorsqu'il y a des bourgeons doubles ou triples on ne conservera que le moins vigoureux.

Le pincement du bourgeon de remplacement se fera à deux bonnes feuilles ans que le pincement des bourgeons anticipés se développeront, des bourgeons qui accompagnent les fruits à 4 ou 5 feuilles. Au mois de mai on est obligé de visiter les pêchers toutes les semaines.

### Le palmier-dattier du Sud Constantinois

M. Henri Fabre a consacré au dattier une monographie relative à la région de l'extrême-sud Constantinois où abouit maintenant la voie ferrée de Biskra à Touggourt.

Il classe les dattes en trois types :

1° Demi-mou de Deglat-Nour; 2° Mou du type Rhars; 3° Rèche et dure; Deglat-Béida, Kintichi, etc.

Les premières seules donnent les dattes de choix naturellement confites et transsudées. La zone de leur maturation naturelle correspond à celle des chotts.

Les dattes molles sont sechées et pressées en une sorte de marmelade renfermant malheureusement un peu de sable qui cristallise sous la dent.

Les dattes dures, de conservation facile, sont appréciées des coranvans. Malgré leur noyau volumineux, elles constituent un aliment riche.

Le palmier-dattier étant dioïque et polygme, il y a lieu de le reproduire de préférence par dragages dont on connaît le sexe. Il suffit de quelques arbres mâles pour verges, mais le problème de l'arrosage est un des plus difficiles à résoudre.

On est sur la voie d'un procédé de maturation artificielle qui permettrait l'extension de la culture dans des régions moins désertiques, comme Biskra et aussi l'Arizona aux Etats-Unis. P. I. A.

### CHEMINS DE FER DE PARIS A OREANS

Le camionnage de la compagnie d'Orléans met en vente des chevaux, des harnais et du matériel roulant.

Le lot à liquider comprend :

Un certain nombre de chevaux en bon état de travail.

30 harnais de factage, 75 harnais de camionnage, 75 harnais à deux chevaux, le tout en très bon état d'entretien.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le chef du service du camionnage, 7, boulevard d'Orléans, à Paris (13<sup>e</sup>).

### SUPRÊME BUTEAU

Appétitif Hygiénique et Rafraîchissant

BUTEAU & Co, Les Bourdels (Cher)

## Paris-Centre" à Paris

- Librairie, rue de Charonne, 69 (près la rue Bastille).
- Kiosque 127, boulevard Rochechouart, 127, place du Delta.
- Librairie, rue de Clichy, 76 (près la place Clichy).
- Librairie, boulevard de Courcelles, 128 (près la place des Termes).
- Kiosque 148, rue de Dunkerque, 23 (en face la gare du Nord).
- Kiosque 199, boulevard Magenta, 1 (près de la Bourse du Travail).
- Kiosque 79, place de la République, 15 (angle de la rue Temple (autobus)).
- Kiosque 52, boulevard Poissonnière, 32 (angle du faubourg Montmartre).
- Kiosque 35, boulevard des Italiens, 16 (en face le Bureau de poste).
- Kiosque 77, boulevard des Capucines, 10 (angle de la place de l'Opéra).
- Kiosque 1, boulevard de la Madeleine, 27 (Bureau d'omnibus).
- Kiosque 143, place du Palais-Royal, 2 (angle de la rue de Rivoli).
- Kiosque 146, place du Théâtre-Français (en face la Gaiette).
- Kiosque 178, boulevard Malesherbes, 49-51 (station autobus-travaux).
- Kiosque 172, rue Saint-Lazare (en face la gare, Hôtel Terminus).
- Kiosque 139, avenue des Champs-Élysées, 56 (angle de la rue La-Bottière).
- Kiosque 93, boulevard Saint-Germain, 42 (angle de la rue Rambuteau).
- Kiosque 157, place Saint-Michel, 4 (station autobus).
- Kiosque 153, place Cadet (en face l'Hôtel du "Petit Journal").

## BIBLIOGRAPHIE

Lire dans le N° 78 de LA FEMME ET L'ENFANT qui vient de paraître :

Nouveaux ouvrages de la collection des nouvelles obligations : Docteur Jacques Bertillon. — Une île : La cervelle des peuples, La Femme et l'Enfant. — Un fait : Deux souhaits pour 1932, Paul Coquemard. — La Vie intellectuelle et morale : Le billet de l'Oncle; Le Théâtre; le Cinéma; le Livre du jour. — Variétés; Molière, Paul Chauvin; l'Adoption familiale, Jacqueline Bertillon; les œuvres sociales de M. et Mme Turck, Henry Cossira. — La corbeille à ouvrage, Mireille. — Un peu de médecine, beaucoup d'hygiène, Docteur Ixe. — Petits Travaux, Grandes Économies ou l'art de se passer des Autres, Maître Jacques. — Une page de morale, Fenelon. — La page de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, Thérèse Gasevitz. — Le tour des carrières féminines. — Le coin des mamans. — Courrier de Quinzaine, G. C. Rose-Goulin. — Apprenons la musique (1<sup>er</sup> leçon), J. Ramus. — La danse : la polka-mazurka, Terpsichore. — Petit cours d'Espérance, Docteur Pax. — Économie ménagère : Nos interventions culinaires; la femme chez elle; petit code des connaissances et des usages; à la ferme et au jardin; santé, beauté, maintien. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Jacqueline Fortier. — 20<sup>e</sup> causerie de l'avocat; les contrats de mariage, Jacqueline Bertillon. — Sous la lampe; Guillemette, R. Mathieu d'Aurillac. — La robe de laine, Henry Bordeaux. — Petite correspondance, Trait d'union, La F. nette.

Abonnements : 24 francs par an. — Adresser les abonnements : 29, rue de Tournon, Paris (VI).

## AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Victor COUJARD, décédé, en son domicile, à Decize, le lundi 2 janvier 1932, dans sa 50<sup>e</sup> année. Ses obsèques auront lieu le vendredi 6 janvier, à 10 heures du matin, en l'église de Gannay-sur-Loire.

Une cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 5 courant, à 10 heures du matin, en l'église de Saint-Aré de Decize.

De la part de : Mme Victor Coujard, sa veuve; et de Mlle Jean Coujard, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Mlle Lucienne CORBIER, décédée au domicile de ses parents aux Quatre-Cheminées, commune de Varennes-les-Nevers, le mercredi 4 janvier 1932, dans sa 5<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Église. Ses obsèques auront lieu le vendredi 6 courant, à 10 heures, en l'église de Varennes-les-Nevers. On se réunira à la maison mortuaire à 9 heures 1/2. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

De la part de : M. et Mme Pierre Corbier, ses père et mère; Mlle veuve Dionnet, son arrière-grand-mère; M. Etienne Corbier, M. Jacques Corbier, ses grands-parents; M. et Mme Philibert Corbier, ses oncles et tante, et de toute la famille.

## REMERCIEMENTS

La famille Authier remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Mademoiselle AUBREVE, leur fille et sœur, et celles qui leur ont témoigné ces marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Les familles Verret et Gajoux remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Joseph VERRET, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

## Assurance contre la Maladie

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles, assurés, en quelque sorte, contre la maladie, en faisant usage de la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament qui prévient toute aggravation, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre 2 fr. 95 (impôt compris), adressés à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

## TRIPLE-SEC FOURNIER

Manufactures Françaises

D'AMEUBLEMENTS de Varennes-sur-Allier (Allier)

Maison COLLET-MÉRIAUD

Fondée en 1870

Produit dans ses trois usines, tout ce qui concerne l'ameublement :

Chambres, salles à manger, salons, Cabinets de travail, literie, sièges, etc.

Garantit sans restriction ses produits.

A basés tous ses prix sur :

## LA BAISSE

qui comporte la situation générale

Accepte en paiement à leur valeur au jour le Bons de la Défense et Emprunt Français 6 %.

CATALOGUE

gratuit et franco sur simple demande

Le mieux est une visite aux Halls d'Exposition de Varennes. Curiosité unique en France, comportant dix mille mètres carrés d'étagés et un choix immense composé de plus d'un million de mobilier complets, ordinaires, moyens et riches.

## ENTREE LIBRE

Ouvert tous les jours, dimanche compris.

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers.

Le Secrétaire-Gérant : Abel LAMT.

## FEUILLETON de PARIS-CENTRE

— 53 —

## Le Mystère de la Chambre jaune

par Gaston LEROUX

### DEUXIÈME PARTIE

#### Le Secret de M<sup>lle</sup> Stangerson

Extrait du carnet de Joseph Rouletabille

XII

OU IL EST PROUVÉ QU'ON NE PENSE PAS TOUJOURS À TOUT

(Suite)

Il était huit heures ! Un homme, avec la silhouette Darzac, qui achète une canne que je trouve dans les mains de Larsan !... Et moi, moi qui avais deviné que le « drame avait déjà eu lieu » à cette heure-là, « qu'il venait d'avoir lieu », qui étais à peu près persuadé de l'innocence de Darzac, je ne soupçonne pas Larsan !... Il y a des moments...

— Il y a des moments, fis-je, où les plus vastes intelligences...

Rouletabille me ferma la bouche... Et comme je l'interrogeais encore, je m'aperçus qu'il ne m'écoutait plus... Rouletabille dormait. J'eus toutes les peines du monde à le tirer de son sommeil quand nous arrivâmes à Paris.

XIII. — LE MYSTÈRE DE M<sup>lle</sup> STANGERSON

Les jours suivants, j'eus l'occasion de lui demander encore ce qu'il était allé faire en Amérique. Il ne me répondit guère d'une façon plus précise qu'il n'avait fait dans le train de Versailles, et il détourna la conversation sur d'autres points de l'affaire.

Il finit, un jour, par me dire :

« Mais comprenez donc que j'avais besoin de connaître la véritable personnalité de Larsan ! »

— Sans doute, fis-je, mais pourquoi allez-vous la chercher en Amérique ? »

Il fuma sa pipe et me tourna le dos. Est

demment, je touchais au « mystère de M<sup>lle</sup> Stangerson ». Rouletabille avait pensé qu'il avait un mystère, qui liait d'une façon si terrible Larsan à M<sup>lle</sup> Stangerson, mystère dont il ne trouvait, lui, Rouletabille, aucune explication dans la vie de M<sup>lle</sup> Stangerson, « en France », il avait pensé, dis-je, que ce mystère devait avoir « son origine dans la vie de M<sup>lle</sup> Stangerson, en Amérique ». Et il avait pris le bateau ! Là-bas, il apprendrait quel était ce Larsan, il acquerrait les matériaux nécessaires à lui fermer la bouche... Et il était parti pour Philadelphie !

Et maintenant, quel était ce mystère qui avait commandé le silence à M<sup>lle</sup> Stangerson et à M. Robert Darzac ? Au bout de tant d'années, après certaines publications de la presse à scandale, maintenant que M. Stangerson sait tout et à tout pardonné, on peut tout dire. C'est, du reste, très court, et cela remettra les choses au point, car il s'est trouvé de tristes esprits pour accuser M<sup>lle</sup> Stangerson qui, en toute cette sinistre affaire, fut toujours victime, « depuis le commencement ».

Le commencement remontait à une époque lointaine où, jeune fille, elle habitait avec son père Philadelphie. Là, elle fit connaissance, dans une soirée, chez un ami de son père, d'un compatriote, un Français qui sut la séduire par ses manières, son esprit, sa douceur et son amour. On le disait riche. Il demanda la main de M<sup>lle</sup> Stangerson au célèbre professeur. Celui-ci prit des renseignements sur M. Jean Roussel, et, dès l'aurore du jour qu'il avait affaire à un chevalier d'industrie. Or, M. Jean Roussel, vous l'avez deviné, n'était qu'une des nombreuses transformations du fameux Ballmeyer, poursuivi en France, réfugié en Amérique. Mais M. Stangerson n'en savait rien; sa fille non plus. Celle-ci ne devait l'apprendre que dans les circonstances suivantes :

M. Stangerson avait, non seulement refusé la main de sa fille à M. Roussel, mais encore il lui avait interdit l'accès de sa demeure. La jeune Mathilde, dont le cœur s'élevait à l'amour, et qui ne voyait rien au monde de plus beau ni de meilleur que son Jean, en fut outrée. Elle ne cachait point son mécontentement à son père, qui l'envoya se calmer sur les bords de l'Ohio, chez une vieille tante qui habitait Cincinnati. Jean rejoignit Mathilde là-bas et, malgré la grande vénération qu'elle avait pour son père, M<sup>lle</sup> Stangerson résolut de tromper la surveillance de la vieille tante, de s'enfuir avec Jean Roussel, bien décidé qu'ils étaient tous les deux à profiter

des facilités des lois américaines pour se marier au plus tôt.

Ainsi fut fait. Ils firent donc, pas loin, jusqu'à Louisville, LA, un matin, on vint frapper à leur porte. C'était la police qui venait arrêter M. Jean Roussel, ce qu'elle fit, malgré ses protestations et les cris de la fille du professeur Stangerson. En même temps, la police apprenait à Mathilde que « son mari » n'était autre que le trop fameux Ballmeyer !

Désespérée, après une vaine tentative de suicide, Mathilde rejoignit sa tante à Cincinnati. Celle-ci faillit mourir de joie de la revoir. Elle n'avait cessé, depuis huit jours, de faire rechercher Mathilde partout, et n'avait pas encore osé avertir le père. Mathilde fit jurer à sa tante que M. Stangerson ne saurait jamais rien ! C'est bien ainsi que l'entenda-t-elle, qui se trouvait coupable de lésèreté dans cette si grave circonstance M<sup>lle</sup> Stangerson, un mois plus tard, revenait auprès de son père, repentante, le cœur mort à l'amour, et ne demandant qu'une chose : ne plus jamais entendre parler de son mari, le terrible Ballmeyer... arriver à se pardonner « sa faute à elle-même, et se relever devant sa propre conscience par une vie de travail sans borne et de dévouement à son père ! »

Elle s'est tenu parole. Cependant, dans le moment où, après avoir tout avoué à M. Robert Darzac, alors qu'elle croyait Ballmeyer défont, car le bruit de sa mort avait été fait, elle s'était accordé la joie suprême, après avoir tant expié, de s'unir à un ami sûr, le destin lui avait réservé Jean Roussel, le Ballmeyer de sa jeunesse ! Celui-ci lui avait fait savoir qu'il ne permettrait jamais son mariage avec M. Robert Darzac et qu'« il l'aimait toujours ! » ce qui, hélas ! était vrai.

M<sup>lle</sup> Stangerson n'hésita pas à se confier à M. Robert Darzac; elle lui montra cette lettre où Jean Roussel-Frédéric Larsan-Ballmeyer lui rappelait les premières heures de leur union dans ce petit et charmant presbytère qu'ils avaient loué à Louisville : « ... Le presbytère n'a rien perdu de son charme, ni le jardin de son côté ». Le misérable se disait riche et émettait la prétention « de la ramener là-bas ! » M<sup>lle</sup> Stangerson avait déclaré à M. Darzac que, si son père arrivait à soupçonner un pareil déshonneur, « elle se tue-rait ! » M. Darzac s'était juré qu'il ferait faire cet Américain, soit par la terreur, soit par la force, dit-il, mais un crime n'est pas un crime, M. Darzac n'était pas de force

et il aurait succombé sans ce brave petit bonhomme de Rouletabille.

Quant à M<sup>lle</sup> Stangerson, que voulez-vous qu'elle fit, en face du monstre ? Une première fois, quand, après des menaces préalables qui l'avaient mise sur ses gardes, il se dressa devant elle, dans la « Chambre Jaune », elle essaya de le tuer. Pour son malheur, elle n'y réussit pas. Dès lors, elle était la victime assurée de cet être invisible « qui pouvait la faire chanter jusqu'à la mort », qui habitait chez elle, à ses côtés, sans qu'elle le sût, qui exigeait des rendez-vous « au nom de leur amour ». La première fois, elle lui avait « refusé » ce rendez-vous, « réclamé dans la lettre du bureau 40 » ; il en était résulté le drame de la « Chambre Jaune ».

La seconde fois, avertie par une nouvelle lettre de lui, lettre arrivée par le poste, et qui était venue la trouver normalement dans sa chambre de convalescence, « elle avait fui le rendez-vous » en s'enfermant dans son boudoir avec ses mesmes. Dans cette lettre, le misérable l'avait prévenue que, puisqu'elle ne pouvait se déroger, « vu son état », il irait chez elle, et serait dans sa chambre toute nuit, à telle heure... qu'elle eût à prendre toute disposition pour éviter le scandale... Mathilde Stangerson, sachant qu'elle avait tout à redouter de l'audace de Ballmeyer, « lui avait abandonné sa chambre... » Ce fut l'épisode de la « galerie inexplicable ». La troisième fois, elle avait « préparé le rendez-vous ».

C'est qu'avant de quitter la chambre vide de M<sup>lle</sup> Stangerson, la nuit de la « galerie inexplicable », Larsan lui avait écrit comme nous devons nous le rappeler, une dernière lettre, dans sa chambre même, et l'avait laissée sur le bureau de sa victime ; cette lettre exigeait un rendez-vous « affectif » dont il fit ensuite la date et l'heure, « à lui promettant de lui rapporter les papiers de son père, et la menaçant de les brûler si elle se dérobait encore ».

Elle ne douta point que le misérable n'eût en sa possession ces papiers précieux ; il ne faisait là sans doute que renouveler un célèbre jarcin, car elle le soupçonnait depuis longtemps d'avoir, « avec sa complicité inconsciente », volé lui-même, autrefois, les fameux papiers de Philadelphie, dans les tiroirs de son père !... Et elle le connaissait assez pour imaginer que si elle ne se pliait point à sa volonté, tant de travaux, tant d'efforts, et tant de scientifiques espoirs ne seraient bientôt plus que de la cendre !...

Elle résolut de le revoir une fois encore, face à face, cet homme qui avait été son époux... et de tenter de le séduire... On devine ce qui s'y passa. Les supplications de Mathilde, la brutalité de Larsan... Il exige qu'elle renonce à Darzac... Elle proclame son amour... Et il la frappe... avec la poche arrêtée de faire monter l'autre sur l'échafaud ! car il est habile, lui, et le masque Larsan qu'il va se reposer sur la figure, le sauvera... pense-t-elle... tandis que l'autre... l'autre ne pourra pas, cette fois encore, donner l'emploi de son temps... De ce côté... les précautions de Ballmeyer sont bien prises... l'inspiration en a été des plus simples, ainsi que l'avait deviné le jeune Rouletabille.

Larsan fait chanter Darzac comme il fait chanter Mathilde... avec les mêmes armes, avec la même mystère... Dans des lettres, pressantes comme des ordres, il se déclare prêt à traiter, à livrer toute la correspondance amoureuse d'autrefois et surtout « à disparaître... » si on veut y mettre le prix... Darzac doit aller aux rendez-vous qu'il lui fixe, sous menace de divulgation dès le lendemain, comme Mathilde doit subir les rendez-vous qu'il lui donne... Et, dans l'heure même que Ballmeyer agit en assassin auprès de Mathilde, Robert débarque à Epinay, où un complice de Larsan, un être bizarre, « une créature d'un autre monde », que nous retrouverons un jour, le retient de force, et « lui fait perdre son temps, en attendant que cette coincidence, dont l'accusé de demain ne pourra se résoudre à donner la raison, lui fasse perdre la tête... »

Seulement, Ballmeyer avait compté sans notre Joseph Rouletabille !

Ce n'est pas à cette heure que voilà expliqué « le mystère de la Chambre Jaune », que nous suivrons pas à pas Rouletabille en Amérique. Nous connaissons le jeune reporter, nous savons de quels moyens puissants d'information, logés dans les deux bosses de son front, il disposait « pour remonter toute l'aventure de M<sup>lle</sup> Stangerson et de Jean Roussel ». A Philadelphie, il fut renseigné tout de suite en ce qui concernait Arthur William Rance ; il apprit son acte de dévouement, mais aussi le prix dont il avait gratifié la prétention de se le faire payer. Le bruit de son mariage avec M<sup>lle</sup> Stangerson avait couru autrefois les salons de Philadelphie... Le peu de discrétion du jeune savant, la poursuite inlassable dont il n'avait cessé de fatiguer M<sup>lle</sup> Stangerson, même en Europe, la vie déordonnée qu'il menait sous prétexte de « noyer ses chagrins », tout cela n'était point fait pour rendre Arthur Rance sympathique à Rouletabille, et ainsi s'explique la froideur avec laquelle il l'accueillit

dans la salle des témoins. Tout de suite il avait du reste jugé que l'affaire Rance n'était point dans l'affaire Larsan-Stangerson. Et il avait découvert le flirt formidable Rance-M<sup>lle</sup> Stangerson. Qui était ce Jean Rance ? Il alla de Philadelphie à Cincinnati, rejoignant le voyage de Mathilde. A Cincinnati, il trouva la vieille tante et sut la faire parler : l'histoire de l'arrestation lui fut un peu plus claire. Il put visiter, à Louisville, le « presbytère » — une modeste et jolie demeure dans le vieux style colonial — qui n'avait en effet « rien perdu de son charme ». Puis, abandonnant la piste de M<sup>lle</sup> Stangerson, il remonta la piste Ballmeyer, qui prison en prison, de bagne en bagne, de crime en crime ; enfin, quand il reprit le bateau pour l'Europe sur les quais de New-York, Rouletabille savait que, sur ces quais mêmes, Ballmeyer s'était embarqué cinq ans auparavant, ayant en poche les papiers d'un certain Larsan, honorable commerçant français de la Nouvelle-Orléans, qui venait d'assassiner...

Et maintenant, connaissez-vous tout le mystère de M<sup>lle</sup> Stangerson ? Non, pas encore. M<sup>lle</sup> Stangerson avait eu de son mari Jean Roussel, un enfant, un garçon. Cet enfant était né chez la vieille tante qui s'était si bien arrangée que nul n'en avait jamais rien en Amérique. Qu'était devenu ce garçon ? Ceci est une autre histoire que je vous conterai un jour.

Deux mois environ après ces événements, je rencontrai Rouletabille assis mélancoliquement sur un banc du palais de justice.

« Eh bien ! lui dis-je, à quoi songez-vous, mon cher ami ? Vous avez l'air bien triste. Comment vont vos amis ? »

— En dehors de vous, me dit-il, ai-je vraiment des amis ?

— Mais j'espère que M. Darzac...

— Sans doute...

— Et que M<sup>lle</sup> Stangerson... Comment va-t-elle, M<sup>lle</sup> Stangerson ?

— Beaucoup mieux... mieux... beaucoup mieux...

— Ah, si elle ne fut pas être triste...

— Je suis triste, fit-il, parce que je songe au parfum de la dame en noir...

— Le parfum de la dame en noir ! Je vous entends toujours parler ! M'expliquez-vous, enfin, pourquoi il vous poursuit avec cette assiduité ?

— Peut-être, un jour... un jour, peut-être... fit Rouletabille.

Et il poussa un gros soupir.

LIRE LA SUITE, D'AUTRE PART, DANS LE PARFUM DE LA DAME EN NOIR

